Feuille de route pour les candidat·e·s à un programme de mobilité étudiante

Faculté de droit et de criminologie Université Libre de Bruxelles

erasmus.droit@ulb.be

Novembre 2023
(sélection 2023-2024 & mobilité 2024-2025)

Le présent document a pour but de fournir aux candidat·e·s éventuel·le·s à une mobilité internationale (Erasmus ou hors Europe) de la faculté de droit de l'ULB les informations essentielles sur le déroulement de la procédure. Ce document a été mis à jour en novembre 2023.

ADMISSIBILITÉ DE LA CANDIDATURE

Conditions appréciées au moment du dépôt de la candidature :

Pour toutes les destinations, le/la candidat·e devra satisfaire, au moment où il/elle dépose sa candidature, à une double condition :

1) L'étudiant·e doit être inscrit·e en Master et postuler au moment de sa première inscription en Master, à l'exception des deux catégories d'étudiant.es suivants.

   - L'étudiant·e admis avec un programme complémentaire de 55 ou 60 crédits et faisant son master en 3 ans (PAD2 ou PAD3) peut postuler lors de sa deuxième inscription en master si il doit encore présenter au maximum 15 crédits de cours complémentaires.
   - L'étudiant·e avec un programme adapté dont le cursus se déroule sur 2 ans (voir ici https://droit.ulb.be/fr/navigation/les-etudes/programme-a-destination-des-titulaires-d-un-diplome-universitaire-de-deuxieme-cycle-en-droit-realise-a-l-etranger-120-credits), peut **uniquement** postuler pour un séjour Erasmus en Belgique (Erasmus Belgica) selon les conditions qui sont propres à ce type d'Erasmus. Cet·te étudiant·e devra respecter l'équilibre du programme adapté (nombre de cours de finalité/cours à option libre) et prendre des cours équivalents dans les institutions partenaires.

2) L'étudiant·e doit avoir maximum un cours de Master en échec à l'issue de la session de janvier de l'année académique 2022-2023.
   Attention : si l'étudiant·e a encore 15 ECTS de bachelier à représenter, il/elle ne pourra pas avoir d'échec à la session de janvier.

Conditions appréciées à l'issue de la délibération de 1ère session :

Pour toutes les destinations, le/la candidat·e devra satisfaire, à l'issue de la délibération de première session (juin/juillet), aux conditions suivantes :

1) L'étudiant·e doit remplir les conditions pour être diplômables durant l'année de son séjour Erasmus. A savoir :
   a. Être titulaire de son diplôme de bachelier en droit
   b. Avoir maximum 75 crédits du cycle de master à présenter durant l'année où se déroule la mobilité étudiante. Cette condition s'applique de la même façon aux étudiant·e·s qui ont des cours complémentaires (les cours complémentaires font partie du cursus de master).

2) L'étudiant·e doit avoir la preuve de la maîtrise de la langue d'enseignement de l'université de destination (certificat reconnu internationalement (TOEL etc) ou autre certificat officiel obtenu avant le dépôt de sa candidature Erasmus) **ou** avoir réussi un test de langue (avec la F9 ou un autre centre de langue) pour le 1er juin au plus tard. Le niveau exigé est de minimum B1 à B2 (voir le niveau requis par les universités partenaires dans MoveOn).

   Remarque

   Le « learning agreement » ne sera approuvé que s'il porte sur des cours donnés dans la langue pour laquelle le/la candidat·e a passé un test.

Les règles décrites ici sont susceptibles de changer en fonction de décisions de la Faculté concernant les cours de master.

Exigences particulières liées à certaines destinations (imposées par l'université partenaire) :

Allemagne - European Business School Wiesbaden
Pour le programme de Transnational Commercial Law, un niveau d'anglais B2 est exigé.

Espagne - Université Autonoma
Un niveau B2 d'espagnol est exigé (même si les étudiant·e·s peuvent suivre des cours donnés en anglais (université CIVIS) – offre limitée de ces cours).

Royaume-Uni - Université d'Essex
IELTS: 6.0 overall with a minimum of 5.5 in each element (requirement of the UK Student Visa)
TOEFL iBT: 76 overall with a minimum of 17 listening & writing, 18 reading, 20 speaking
Deadline du dossier de candidature : 30 mai (date non confirmée pour 2024-2025)

Royaume-Uni - Université de Glasgow
IELTS: 6.0 overall with a minimum of 5.5 in each element (requirement of the UK Student Visa)
Deadline du dossier de candidature : 1er mai (date non confirmée pour 2024-2025)

Canada - Université de Montréal
Programme anglophone d'introduction à la Common Law nord-américaine : un grade de grande distinction chaque année est exigé.
Cette exigence ne concerne pas le programme francophone.

Argentine - Université San Andres
Un grade de distinction chaque année est exigé.
Très bonne connaissance de l'espagnol (C1).

Japon - Keio University (Tokyo)
Un grade de distinction chaque année est exigé.
Procédure spéciale mise en place par Keio depuis :
1er mars : la Faculté demande le nombre de places souhaité à Keio (en l'occurrence, 2 au regard de la convention bilatérale)
15 mars : Keio communique à la Faculté le nombre d'étudiants qu'ils peuvent accepter.
Si une seule place peut être attribuée, l'étudiant·e sélectionné·e initialement ne pouvant recevoir la destination, aura la possibilité de choisir une destination restante.

Université d'Amsterdam
TOEFL *(Test of English as a Foreign Language). The minimum TOEFL score required is: 100 iBT, with a minimum of 24 for subscores reading and writing, a minimum of 22 for subscore listening and a minimum of 25 for subscore speaking;*
IELTS : *(International English Language Testing System). The minimum IELTS score required is 7.0, with a minimum of 6.5 for each subscore;*
Cambridge English Language Assessment : *minimum grade C1 Advanced with a minimum score of 190.*
Deadline du dossier de candidature : 15 avril (date non confirmée pour 2024-2025)

Université de Carlos III de Madrid
Cette université impose une participation active aux étudiant·e·s ce qui implique que la langue espagnole doit être déjà bien maîtrisée.

Lorsque la demande pour certaines destinations dépasse le nombre de places disponibles, l'attribution des destinations (qui se déroule au printemps) se fera sur la base de la moyenne de bachelier de l'étudiant·e tenant compte de la motivation, si c'est nécessaire pour départager des candidatures. Les étudiants n'ayant pas encore acquis leur diplôme de bachelier ou les étudiants ayant encore des crédits complémentaires à acquérir (PAD2 ou PAD3) se verront attribuer une place après les autres étudiants, peu importe la moyenne du bachelier.

CHOIX DES DESTINATIONS

Procédure

Le/la candidat·e choisit, dans l'ordre de préférence, cinq destinations (Europe et/ou hors Europe, dans l'ordre qu'il/elle souhaite). Il est demandé aux candidat·e·s de ne choisir que des destinations où ils désirent effectivement se rendre (même en deuxième, troisième, quatrième et cinquième choix) et de ne pas indiquer de deuxième, troisième, quatrième ou cinquième choix si le/la candidat·e ne souhaite se rendre à qu'une seule destination par exemple. Les destinations seront attribuées en fonction du nombre de places disponibles, ainsi que selon les critères ci-après décrits. Une priorité absolue sera toutefois donnée aux candidat·e·s qui s'engagent à étudier dans la langue du pays où est située l'université d'accueil.
Il est demandé aux candidat·e·s de bien réfléchir au choix des destinations et de prendre leur décision seulement après avoir consulté les sites internet & programmes des cours des universités qui suscitent leur intérêt. Il est vivement conseillé de tenir compte également du coût de la vie locale et de s'informer préalablement sur le montant de la bourse (consulter lien suivant : https://www.ulb.be/fr/partir-en-echange/financements). Les candidat·e·s peuvent également prendre contact avec Mme Gloria Cavasin (Gloria.Cavasin@ulb.be).

Pour les universités en Allemagne (à l'exception de l'Université de Wiesbaden), en Espagne, en France, en Italie (à l'exception de l'Université de Bocconi), et au Portugal aucune candidature pour un programme de cours en anglais ne sera acceptée. Seules les candidatures visant à étudier dans la langue du pays seront admissibles pour ces destinations. **Une exception concerne les universités CIVIS dans lesquelles il est possible d'étudier en anglais (notez que l'offre des cours donnés en anglais est parfois limitée).**

Pour l'Erasmus Belgica, 75 % au moins du programme d'études du candidat doit être en néerlandais, les autres cours pouvant éventuellement être pris en anglais.

Calendrier

15 décembre : ouverture du formulaire de candidature sur le Portail MoveOn
Le lien pour accéder au Portail MoveoOn sera disponible sur le site de la Faculté (onglets « International » et « Erasmus Outgoing »).

Les documents à télécharger pour votre dossier de candidature sont les suivants :

- Relevés de notes des années précédentes (donc relevés de bachelier)
- Document attestant la moyenne obtenue pour le cycle de bachelier
- Lettre de motivation
- Facultatif : Certificat de langue (TOEFL, IELTS ou autre)

22 janvier : fermeture du formulaire de candidature sur le Portail MoveOn

15 mars au plus tard : attribution des destinations sur le Portail Moveon

15 mai : si l'étudiant·e est demeuré·e sans nouvelles de son université d'accueil à cette date, il doit impérativement contacter cette dernière.

1er juin au plus tard : envoi du certificat de langue à erasmus.droit@ulb.be

15 juin au plus tard : contrat pédagogique (learning agreement) à compléter en ligne sur le Portail Moveon. Le lien (dans MoveOn) vers le contrat pédagogique n'apparaîtra qu'à partir du moment où la destination aura été attribuée. Le contrat pédagogique devra comporter les 3 signatures (étudiant, université d'accueil, ULB) avant le départ en séjour Erasmus.
Notez en effet que certaines universités vous demanderont de compléter un learning agreement plus tôt (en mars, avril ou mai). Veillez à bien respecter les échéances imposées par votre université d'accueil.
L'étudiant·e aura la possibilité d'apporter des modifications à son contrat pédagogique initial endéans les 3 semaines de son arrivée. Cela se fera également en ligne, toujours sur le Portail MoveOn.

RECONNAISSANCE DES CRÉDITS

L'étudiant·e qui part en Erasmus doit constituer un programme de cours pour 25 ECTS à l'étranger.

Les cours choisis doivent être des cours juridiques, à concurrence de 20 ECTS minimum et ces cours ne peuvent constituer des doublons de cours suivis antérieurement à la faculté. Des cours dont l'intitulé est identique mais qui ont trait à un système juridique différent ne sont, en principe, pas considérés comme des doublons.

Les cours de langue ne sont pas pris en considération pour le calcul du nombre d'ECTS requis et **ne peuvent pas figurer dans le programme de cours.**

Pour les séjours Erasmus, le nombre de crédits ECTS attribué dans l'Université d'accueil est reconnu à l'ULB. Aucune conversion n'intervient en principe. Pour les séjours hors Europe, une conversion des crédits locaux (non ECTS) doit s'opérer pour pouvoir être

reconnus à l'ULB (où le système ECTS s'applique). Pour toute question à ce sujet, veuillez prendre contact avec le coordinateur académique hors Europe à l'adresse erasmus.droit@ulb.be.

Pour le programme Erasmus Belgica, au moins 75 % des cours suivis dans l'université d'accueil doivent être donnés en néerlandais.

Cours à suivre à l'ULB

L'étudiant·e Erasmus aura les cours ULB suivants dans son PAE :

- Droit international privé (5 ECTS)
- Droit de l'environnement (5 ECTS) (cours donné au Q1, donc matière à rattraper par soi-même)
- TFE (15 ECTS)
- Droit fiscal (10 ECTS) : les étudiants suivront les TP au Q2 (cours donné au Q1, donc matière à rattraper par soi-même)

Informations importantes concernant l'envoi de documents (au début du séjour et après le séjour)

Attestation de séjour (volet « arrivée »)

Ce document doit parvenir exclusivement à Madame Gloria Cavasin du SME : gloria.cavasin@ulb.be

Attestation de séjour (volet « départ »)

Ce document doit parvenir exclusivement à Madame Gloria Cavasin du SME : gloria.cavasin@ulb.be

Relevé de notes (transcript of records)

L'étudiant qui reçoit son relevé de notes par mail ou par la poste veillera à en transmettre une copie par mail à l'adresse erasmus.droit@ulb.be

En bref :

Pour toutes vos questions relevant du volet académique (programme de cours, relevé de notes), vous devez envoyer un mail à Mme Isabelle Bettens (erasmus.droit@ulb.be).

Pour toutes vos questions relevant du volet administratif (questions sur le contrat de mobilité, sur la bourse, attestation de séjour), vous devez envoyer un mail à Mme Gloria Cavasin (gloria.cavasin@ulb.be).

CONVERSION DES NOTES

Le Guide d'utilisation ECTS mis sur pied par la DG Education et Culture de la Commission européenne indique :

> « (…) Il est bien connu que les systèmes d'enseignement européens ont développé différentes approches de notation profondément enracinées dans leurs traditions pédagogiques et culturelles. Il convient en outre de souligner qu'il existe non seulement des échelles de notation distinctes, mais que celles-ci sont également utilisées de différentes manières selon les établissements et les disciplines. (…) »

En effet, si le processus de Bologne a permis une certaine convergence des différents systèmes d'enseignement supérieur en Europe, force est de constater qu'aucune harmonisation n'a été possible en ce qui concerne les méthodes de notation. Il en découle une nécessité de convertir les notes obtenues dans l'université d'accueil pour trouver l'équivalent de la note en faculté de droit. Cette conversion, qui est fonction notamment du seuil de réussite fixé dans l'université d'accueil et qui ne peut donc se réduire à une simple règle de trois, est opérée en faculté de droit en deux étapes :

1) Conversion sur base de l'échelle de notation ECTS

Une échelle de notation ECTS, consistant dans la distribution statistique des notes de réussite, a été élaboré par la Commission européenne. Suivant ce système, les étudiants sont divisés en deux groupes (admis ou ajournés à l'épreuve). La performance des étudiants est ensuite évaluée séparément dans les deux groupes. S'agissant des étudiants admis, les 10 meilleurs % se voient attribuer la note A, les 25 % suivants la note B, les 30 % suivants la note C, les 25 % suivants la note D et les derniers 10 % la note E. Ce calcul en pourcentage n'est pas effectué pour les étudiants ajournés.

La Faculté de droit de l'ULB a procédé à un calcul précis de la distribution statistique des notes obtenues en Faculté, établissant ainsi l'échelle de notation ECTS propre à la Faculté. Ainsi, l'échelle de notation ECTS appliquée aux résultats obtenus en MA1 en Droit (sous réserve d'une actualisation des chiffres en cours d'année académique) est la suivante :

NOTE ECTS	Seuils
A	15,92
B	14,56
C	13,51
D	12,53
E	10

2) Augmentation par le Bureau des Relations Internationales de la note convertie

Le cas échéant, la note obtenue lors de l'étape (1) pourra ensuite être revue à la hausse en fonction d'informations pertinentes dans la mesure où celles-ci sont disponibles (commentaire détaillé de l'examinateur, percentile, expérience de la faculté avec les partenaires etc.). L'étudiant·e veillera donc à transmettre ces informations à erasmus.droit@ulb.be

Sous réserve d'adaptation à la marge, la conversion des notes suit le tableau ci-dessous :

ECTS	Fail		E		D		C				B				A								
Belgique	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19	19,5	20
Transposition des notes																							
Ugent	9		10		11		12		13		14		15		16		17		18		19		20
KU Leuven	9		10		11		12		13		14		15		16		17		18		19		20
Vrije Universiteit Brussel	9		10		11		12		13		14		15		16		17		18		19		20
Allemagne																							
EBS Universität für Wirtschaft und Recht			4/18		5/18		6/18		7/18		8/18	9/18	10/18	11/18	12/18	13/18	14/18	15/18	16/18		17/18		18/18
Freie Universität Berlin																							
Ludwig Maximilians Universität			4/18		5/18		6/18		7/18		8/18	9/18	10/18	11/18	12/18	13/18	14/18	15/18	16/18		17/18		18/18
Eberhard Karls Universität Tübingen																							
Autriche																							
Universität Salzburg			E				D				C				B				A				
Bulgarie																							
Sofia University St. Kliment Ohridski			3					4					5				6						
Croatie																							
Sveuciliste u Splitu			2					3					4				5						
Sveuciliste J. J. Strossmayera u Osijeku			2					3					4				5						
Danemark																							
University of Copenhague			2				4				7					10			12				
Espagne																							
Universidad Autonoma de Madrid			5		5,5		6		6,5		7		7,5		8		8,5		9		9,5-10		
Universidad Carlos III Madrid			5		5,5		6		6,5		7		7,5		8		8,5		9		9,5-10		
Universidad de Cordoba			5		5,5		6		6,5		7		7,5		8		8,5		9		9,5-10		
Universidad de Valladolid			5		5,5		6		6,5		7		7,5		8		8,5		9		9,5-10		
Universidad del Pais Vasco			5		5,5		6		6,5		7		7,5		8		8,5		9		9,5-10		
Estonie																							
University of Tartu			E				D				C				B				A				
France																							
Université d'Angers	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19,5-20		
Université Aix-Marseille	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19,5-20		
Université Grenoble Alpes	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19,5-20		
Université de Montpellier	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19,5-20		
Université Paris I Panthéon-So	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5			16	16,5	17	18	18,5-20		
Grèce																							
Aristotle University of Thessaloniki			5		5,5		6		6,5		7		7,5		8		8,5		9		9,5-10		
National and Kapodistrian University of Athens			5		5,5		6		6,5		7		7,5		8		8,5		9		9,5-10		
Irlande																							
University of Limerick			D3	D2	D1		C3		C2		C1		B3	B2	B1	A5	A4	A3	A2	A1			
Italie																							
Universita Commercial Bocconi			18-19	20	21	22	23		24		25		26		27	28	29		30		30 lode		
Universita degli Studi di Milano			18-19	20	21	22	23		24		25		26		27	28	29		30		30 lode		
Universita Roma Tre			18-19	20-21	22	23	24	25	26		27		28		29		30		30 lode				
Universita Sapienza			18-19	20-21	22	23	24	25	26		27		28		29		30		30 lode				
Università degli Studi di Bologna 'Alma Mater Studiorum'																							
Università degli Studi 'Mediterranea' di Reggio Calabria																							
Università degli Studi di Salerno																							
Malte																							
University of Malta			D		D+			C		C+		B		B+		A			A+				
Norvège																							
University of Oslo			E				D				C				B				A				
Pays-Bas																							
Universiteit van Amsterdam	9		10		11		12		13		14		15		16		17		18	18,5	19-19,5		
Pologne																							
Uniwersytet Jagiellonksi (Cracovie)			3			3,5				4				4,5			5		5+				
Uniwersytet Warszawski			3			3,5				4				4,5			5		5+				
Portugal																							
Universidad Lisboa			10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19-20		
République tchèque																							
Univerzita Karlova (Prague)			E				D				C				B				A				
Roumanie																							
Universitatea din Bucuresti			10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19-20		
Royaume-Uni																							
University of Aberdeen			D3	D2	D1		C3		C2		C1		B3	B2	B1	A5	A4	A3	A2	A1			
University of Essex			40	41-42	43_44	45-46	47-49	50-53	54-57	58-61	62-65	66-67	68-69	70-71	72-74	75-77	78-80	81-83					
University of Glasgow			D3	D2	D1		C3		C2		C1		B3	B2	B1	A5	A4	A3	A2	A1			
Slovénie																							
Univerza v Ljubljani			6				7				8				9				10				
Suède																							
University of Orebro			E				D				C				B				A				
Stockholm University			E				D				C				B				A				
Suisse																							
Université de Fribourg			4		4,25		4,5		4,75		5		5,25		5,5		5,75		6				
Université de Genève	3,5		4		4,25		4,5		4,75		5		5,25		5,5		5,75		6				
Université de Lausanne																							
Turquie																							
Kadir Has Universitesi Istanbul			DD				DC		CC		CB		BB		BA				AA				
Canada																							
Université de Montréal (1er cycle)			D		D+		C-	C	C+		B-	B		B+	A-		A		A+				
Université de Montréal (cycle supérieur)			D		D+		C-	C	C+		B-	B		B+	A-			A		A+			
Université de Moncton (1er cycle)			E		D+		C-	C	C+		B-	B		B+	A-		A		A+				
Université de Moncton (cycle supérieur)			E		D+		C-	C	C+		B-	B		B+	A-			A		A+			
Chine																							
CUPL																							
Peking University										B-		B		B+		A-		A			A+		
Japon																							
Keio University														B					A		S		
Argentine																							
Universidad San Andres			4				5			6				7			8			9	10		